

COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE Réunion du 3 décembre 2024

Salle du CRA – Piegros la Clastre

Membres présents :

BAUDIN Pascal	CC Diois
BLANC Ludwig	SID
BREYNAT Philippe	OUGC
CHARMET Martine	Conseillère départementale
LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
LESAFFRE Nathalie	CD 26
LESPETS Pierre	Président de la CLE
MATTHIEU Roger	FRAPNA
MUSSAT Marie	UNICEM
PRINCIC Emmanuel	DDT Drôme
SIVADE Eve	Agence de l'eau
TRON Frédéric	SMRD
WILD Aurélie	DDT Drôme

Autres présents :

ARNAUD David	Directeur SMRD
DESPLANCHES Mathilde	OUGC 26
FREY Sara	CCVD
MOLLARET Adrien	Chercheuse, INRAE
GREGOIRE Emmanuel	ADARII
LASSAUSSE Sophie	Directrice SID
PETITJEAN Claire	SMRD
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD

Membres excusés :

BON Serge	Chambre agriculture 26
BRELY Christian	Président FDPPMA Drôme
CHANTEPERDRIX Corinne	ARS
CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
GILLES Daniel	Conseiller départemental
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATRON Jean-Pierre	OFB
VEILLET Jean Marc	ASL Vallée de Boulc

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu du bureau du 5 novembre
 2. Projet de recherche GGEMM (gouvernance de l'eau) : point d'avancement
 3. Révision SAGE et élaboration PTGE : retour sur les commissions thématiques de travail
 4. Demande d'Autorisation Unique de Prélèvements (DAUP) pour l'irrigation agricole : présentation du dossier
 5. Actualités et questions diverses
-

Accueil

P. LESPETS introduit la séance en présentant les membres excusés.

1. Validation du compte-rendu du bureau CLE du 5 novembre 2024

Sans remarque de l'assemblée, le compte-rendu est validé à l'unanimité.

2. Projet de recherche GGEMM (gouvernance de l'eau) : point d'avancement

A. MOLLARET se présente et rappelle le projet GGEMM : Recompositions de la gestion et de la gouvernance territoriales des eaux face au changement climatique en moyenne montagne méditerranéenne, avec différentes approches de travail sur 3 bassins suivis (approche société civile, approche institutionnelle/action publique).

L. BLANC interroge l'objectif du projet, les effets attendus à l'avenir et le niveau d'impact attendus.

A. MOLLARET précise qu'il présente deux niveaux d'enjeux à ce travail : en premier lieu, le lien avec les territoires d'études avec un objectif de nourrir les réflexions et de les questionner, ensuite, un rapport sera rendu à l'Agence de l'Eau pour nourrir les réflexions à l'échelle du bassin et dans les instances nationales voire européennes.

E. SIVADE précise que la spécificité de zones ateliers sont des projets de recherche actions, pour répondre à des questions opérationnelles, en particulier dans les zones alpines qui sont particulièrement touchées par les effets du changement climatique. Des attentes sont fortes pour mieux comprendre les ajustements en termes de gouvernance.

P. LESPETS indique que ce travail de recherche/actions est dans un bon timing, en lien avec nos démarches en cours sur la Drôme et avec des dates de restitution qui tombent fin 2025. Les résultats serviront à la prochaine monture de notre CLE à envisager après élection.

A. MOLLARET confirme que ces travaux sont prévus pour opérationnaliser le futur SAGE et PTGE.

P. BREYNAT trouve cela intéressant mais partage son sentiment que l'Agence finance beaucoup trop d'études alors qu'il aimerait plus de financements d'actions. Il demande le coût de ce projet de recherche.

E. SIVADE ne connaît pas le coût mais s'engage à le communiquer tout en précisant que ce travail de recherche doit nourrir l'action. Elle informe également qu'elle pourrait présenter des bilans qui présentent le financement des actions sur la vallée.

P. BAUDIN rappelle que les aides de l'agence de l'eau sont très importantes pour tous et notamment le monde agricole. Il demande si la CLE Drôme pourra avoir un regard avant la diffusion de ce rapport de recherche au niveau local pour avoir une approbation.

L. BLANC aimerait l'inverse pour assurer une neutralité.

A. MOLLARET a prévu le temps de restitution, rendu et mis en débat au niveau local. Le rapport final sera enrichi des débats locaux et le rapport sera écrit par les chercheurs et pourra être mis en débat localement.

F. TRON se sent gêné par le fait d'approuver localement ce rapport. Il partage le fait qu'on soit nourri par ces éléments.

E. SIVADE rappelle que l'Agence non plus n'a pas de regard sur ce rapport.

C. PETITJEAN témoigne du soutien apporté par ces chercheurs dans toutes nos démarches et de l'historique de partenariat ou d'actions pilotes sur la Drôme depuis 30 ans.

R. MATHIEU ironise sur le souhait parfois de certains d'un système autocratique éclairé mais le fait d'être en démocratie nécessite étude, concertation, et donc du temps qui ralentit les processus.

C. PETITJEAN demande à préciser quels sont les espaces observés par la société civile par la 2e personne impliquée dans le projet.

A. MOLLARET explique que S. PINJON travaille au suivi des initiatives issues de la sociétés civiles ou de collectivités locales. Il rappelle que le panel d'acteurs suivis et que la liste des initiatives ne sont pas figés et ont vocation à être complétée dans le temps. A ce stade, S. PINJON a commencé l'étude de la gestion communale et intercommunale de l'eau dans le Diois et de l'hydrologie régénérative. L'objectif de son travail de thèse est de décrire la structuration d'initiatives liées à l'eau et la manière dont elles interagissent avec les acteurs institutionnels l'eau.

3. Révision SAGE et élaboration PTGE : retour sur les commissions thématiques de travail

P. LESPETS propose de présenter le bilan des dernières réunions pour lesquels il s'excuse de ses absences.

C. PROUST expose un bilan synthétique des réunions, avec le constat partagé d'un rythme difficilement soutenable pour tous, d'un équilibre difficile à trouver dans la mobilisation et la recherche d'efficacité dans un calendrier contraint. Globalement, la participation a été bonne autour d'un noyau dur d'acteurs, avec des choses actées d'autres nécessitant encore travail et discussion. Il propose que soit rédigé un compte rendu unique des 5 commissions montrant ainsi les liens et complémentarités entre enjeux et donnant une vision d'ensemble.

P. BAUDIN témoigne sur le partage de l'eau d'un travail mené à tambour battant, avec 'l'impossibilité de tout aborder et la difficulté de réagir en direct. Il trouve important le retour pour assurer que ce qui est inscrit soit en phase avec ce qui a été discuté. Il n'a pas remarqué d'absent à l'échelle partage de l'eau contrairement à d'autres thématiques. Il regrette toujours le timing avec l'impossibilité de se réunir sur une journée entière, mais c'est difficile.

P. LESPETS demande si c'est redondant, si ça fait avancer le territoire et le travail sur l'efficacité ?

P. BAUDIN répond qu'à son avis c'est la complémentarité des réunions qui font l'avancement du travail. Il se remémore les discussions de 2020 et 2021, le niveau de discussion n'est pas du tout le même aujourd'hui, l'évolution est très favorable dans la prise de conscience de ce qui nous attend. Aller dans la précipitation pourrait mettre de la frustration pour certains.

C. LEMERCIER se dit d'accord sur l'idée de beaucoup de structures sollicitées, aussi sur l'analyse des participants avec un noyau dur de 10 à 15 personnes régulières (demande à rappeler que 58 structures été conviées). Pour les acteurs, il y avait beaucoup à lire avec beaucoup de travail. L'exercice a été difficile, de choisir des enjeux prioritaires à discuter en séance. Il se dit inquiet sur la suite avec certains désaccords soulevés à l'échelle des tables et entre tables. Il a hâte de lire la suite. Comment converger pour la suite. En tant que participants on a envie de retrouver ce qu'on a demandé, notamment au vu des engagements. Attention, à la réouverture, il ne trouve pas fairplay. Comment intégrer ceux qui vont réagir individuellement comparé à ceux qui ont investi du collectif.

P. LESPETS abonde sur les limites de la démocratie : si on réouvre les comptes rendus aux réactions, comment les traiter et qui pour faire les bons choix, qu'est ce qui va faire force de loi et comment on va l'appliquer ?

R. MATHIEU propose qu'une relecture par les Présidents de commission soit faite avant envoi des compte rendus.

M. MUSSAT demande si relecture du CR puisse être faite en premier par le bureau puis par les 5 VP ?

P. LESPETS indique le manque de temps pour cela et valide la proposition de faire relire le compte rendu unique par les 5 VP concernés pour validation avant envoi.

C. PETITJEAN indique sa confiance auprès des 5 VP pour avoir vigilance commune et technique et veiller à refléter au mieux ce qui a été dit.

P. BREYNAT se dit d'accord avec C. LEMERCIER sur les risques liés à l'ouverture de nouveaux participants autour du compte rendu.

C. PETITJEAN et C. PROUST indiquent qu'au niveau technique beaucoup de questions se sont posées en interne et qu'il apparaît difficile d'inviter à d'autres contributions extérieures à ceux qui étaient invités et ont participé (contrainte de temps, modalité et niveau de contribution possibles, temps d'analyse, de réponses et d'intégration compliqués). Quel bon équilibre trouver ?

P. LESPETS interroge les membres présents sur leur avis et indique que dans tous les cas, rien ne sera parfait, nos choix, notre avancement d'écriture ne seront pas toujours en phase et pourront fâcher.

C. LEMERCIER ne veut pas refaire le match des discussions et de revenir sur des choses déjà actées.

E. PRINCIC rappelle qu'en fine il y aura une enquête publique et que ceux qui voudront s'exprimer pourront encore le faire à ce moment.

D. ARNAUD explique qu'il est attendu une rédaction technique avec une efficacité nécessaire dans un temps court et qu'il faut veiller ne pas se prendre les pieds dans le tapis en réouvrant à chaque étape. Il rappelle tout de même le besoin de transparence auprès du plus grand nombre.

M. CHARMET partage aussi son retour sur les commissions indiquant un sentiment de redondance entre le travail lié au PGSZH et la commission milieux, avec des attentes contradictoires qui ont pu être exprimées. Selon elle, le travail sur les zones humides doit être du volontariat et pas de l'obligation. Elle regrette également de ne pas avoir pu aborder les enjeux liés au cadre de vie lors de la commission.

F. TRON a apprécié la richesse des échanges et du dialogue entre participants et tables lors des commissions. Il regrette toutefois le peu de monde sur au moins 2 commissions thématiques et des temps d'introduction commun qui était redondant et qui, supprimés ou résumés, auraient pu laisser plus de temps au débat. Il rappelle que ce rythme soutenu avait été validé par le bureau de la CLE. Il profite pour féliciter le travail de l'équipe

E. PRINCIC explique les attendus de l'Etat dans les documents d'urbanisme qui doivent anticiper et intégrer la disponibilité de la ressource et que les stations d'épuration puissent assurer les flux. Ce courrier a été envoyé aux SCOT, PLU et PLUi, communes et syndicat d'eau.

L. BLANC indique avoir l'habitude de traiter ce qu'on peut faire aujourd'hui avant de se remettre des ambitions trop fortes. Il ne veut pas stopper non plus. Comment on fait ? Il n'a pas vu de mairie dire j'arrête le développement car on n'est pas dans les clous. Le courrier annonce le carton rouge mais personne n'appuie sur le bouton pause. C'est un point central dans le processus.

P. LESPETS souligne le souci du corps préfectoral de s'emparer de la dérive de l'eau potable pour l'écriture des PLU, PLUi en cours, comme presque un rattrapage de l'Etat pour rééquilibrer plutôt que une nouvelle couche à imposer à ceux

P. BAUDIN partage les derniers chiffres eau potable dans le diois avec -29% de prélèvements, résultats des contrats eau avec 10 millions de travaux financés par l'agence en grande partie et remercie les financeurs pour cela. Le diois n'a pas de problème avec les surfaces demandées dans le diois dans le PLUi.

P. LESPETS revient sur le périmètre du SCOT vallée aval avec une volonté de développer. Le Préfet a senti le danger avec des pressions politiques, avec certains qui ne veulent pas assumer ces contraintes alors que des contraintes équitables sont bien à trouver entre tous les acteurs usagers.

E. PRINCIC rajoute que ce courrier est fait pour attirer l'attention sur l'eau comme un élément dimensionnant des PLU ; ce souci d'équité entre différents usagers à travers ces documents d'urbanisme. Sur chacun des territoires, n'a pas de postulat, chaque territoire devra démontrer qu'il y a de la ressource en eau. L'objectif est aussi d'appuyer et de traduire ce qui a été défini dans le cadre du SCOT.

C. PETITJEAN rappelle le lien avec les -10 et -20% avec l'étude prospective souhaitée par la CLE pour donner une trajectoire à 2050. Au vu de l'impossibilité technique de lever sur les VP dans notre bassin mais bien de se donner des garde fous à l'avenir. 10 ans de révision de SAGE, il serait regrettable techniquement d'annuler cette trajectoire.

P. BREYNAT se dit d'accord si on parle de trajectoire mais pas d'objectif.

E. SIVADE en réponse à la question posée plus haut, précise que l'aide de l'Agence pour le projet de recherche GGEMM est de 55 000 € sur les 202 000 € du coût total sur 2 ans. Aussi, elle indique l'ordre de grandeur suivant des financements d'investissements sur les actions/travaux : 100 fois plus que le financement sur les études.

4. Demande d'Autorisation Unique de Prélèvements (DAUP) pour l'irrigation agricole : présentation du dossier

M. DESPLANCHES présente les éléments du dossier (Cf. diaporama), qui en résumé reconduit les volumes demandés en 2017 avec ajout/distinction des volumes liés au fonctionnement des canaux support d'usage agricole, et souhait d'augmentation à +15 % des prélèvements hors étiage sur 2 sous unité de gestion.

C. PETITJEAN interroge les données de référence prises en compte en notant les écarts avec les volumes notifiés en 2013. Elle questionne sur la cohérence et le besoin de solidité juridique du futur SAGE devant se référer aux volumes notifiés.

M. DESPLANCHES explique que l'étude des volumes prélevables a été finalisée en 2012 avec les connaissances de l'époque (références données 2006-2009) qui depuis se sont améliorées et que des négociations ont faites en 2015 en fonction.

R. MATHIEU demande si, au vu des connaissances et des actions menées, on peut considérer qu'il y a plus d'eau aujourd'hui à la rivière en période d'étiage.

E. SIVADE répond malheureusement que non et que les facteurs d'explications en sont multiples, dont l'impact déjà mesuré du changement climatique sur l'hydrologie. Elle rappelle également que les études volumes prélevables et les volumes maximums prélevables (VMP) qui en en découlés sont faits pour avoir moins de crise et de soulager les milieux en baissant les prélèvements.

P. BREYNAT explique sons constat d'un engravement du lit de la rivière qui donne l'impression de moins d'eau en surface alors qu'elle coule dans les alluvions.

E. PRINCIC interroge sur la justification du maintien d'une dérogation à 5,4 Mm³ en étiage alors que les infrastructures de sécurisation/substitution sont aujourd'hui en place ?

L. BLANC explique la notion de variabilité interannuelle des besoins et l'utilité de souplesse. Si le plafond est fixé à 4,9 Mm³, tout dépassement des volumes attribués peut conduire à une amende et du pénal. Avant le surbooking permettait des marges au-delà des 5,4. Aujourd'hui, les marges à 5,4 permettent de conduire jusqu'au bout certains assolements si besoin. Si on plafonne à 4,9 Mm³, de fait les demandes seront plus basses pour intégrer ces marges et éviter l'amende. Risque de mise en difficulté des exploitations.

D. ARNAUD souhaite une meilleure corrélation avec la réalité.

P. LESPETS coupe la discussion en rappelant le large dépassement du temps imparti. L'objectif était de poser les éléments du dossier et de partager les premières interrogations soulevées. Le prochain bureau en début d'année 2025 doit permettre de poursuivre les échanges et de mettre un avis.

Avec l'accord de tous, il est proposé de fixer ce prochain bureau de CLE au mardi 21 janvier, laissant le temps suffisant à la transmission d'une note technique et aux réflexions de chacun.

5. Actualités et questions diverses

C. PROUST partage les informations d'évènements et prochaines étapes de travail.

P. LESPETS remercie avec attention l'ensemble des partenaires.

Séance levée à 12h20.